



Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie. Il s'agit d'un bilan financier qui permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

En 2021 le poste de dépenses le plus important en investissement porte sur les travaux de voirie. Viennent ensuite la démolition de la maison Badolle pour les locaux commerciaux et la rénovation des vestiaires du stade de foot.

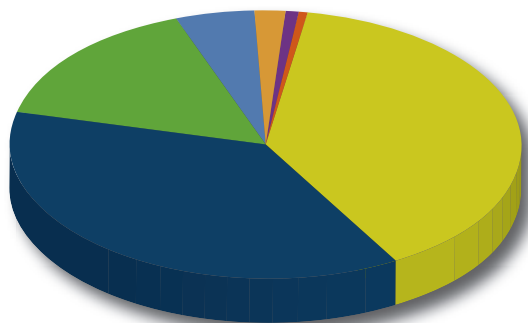
A noter, l'acquisition d'un camion-benne en début d'année 2021.

Les sections de fonctionnement et d'investissement dégagent pour chacune d'entre elles, un excédent, ce qui permet d'envisager des projets d'investissement conséquents pour 2022.



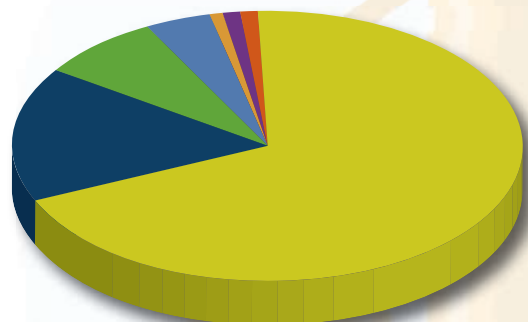
Budget communal réalisé en 2021

Dépenses de fonctionnement 2021 : 936 784,86 €



Charges à caractère général :	383 294,72 €	40,90%
Charges de personnel :	360 752,41 €	38,49%
Autres charges de gestion courante :	153 208,74 €	16,35%
Dotations aux amortissements :	33 601,49 €	3,59%
Charges financières :	4 812,50 €	0,51%
Charges exceptionnelles :	1 115,00 €	0,12%
Atténuation de produits :	395,00 €	0,04%
Total :	937 179,86 €	

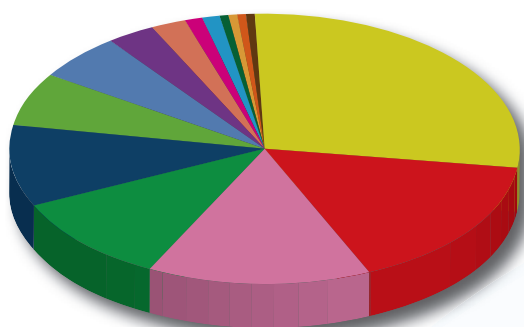
Recettes de fonctionnement 2021 : 1 106 767,97 €



Impôts et taxes :	770 742,88 €	69,66%
Dotations et participations :	185 579,09 €	16,77%
Produits des services :	88 470,53 €	7,98%
Autres produits de gestion courante :	42 569,73 €	3,85%
Atténuation de charges :	9 476,05 €	0,86%
Écritures d'ordre :	6 056,40 €	0,55%
Produits exceptionnels :	3 873,29 €	0,35%
Total :	1 106 767,97 €	

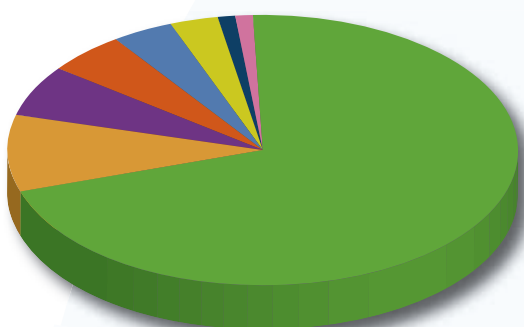
Budget communal réalisé en 2021

Dépenses d'investissement 2021 : 482 087,09 €



Voirie :	129 326,86 €	6,83%
Acquisitions immo. Locaux commerciaux :	72 389,09 €	15,02%
Vestiaires du foot :	66 504,56 €	13,80%
Bâtiments communaux :	51 716,24 €	10,73%
Aquisition de matériels :	47 481,88 €	9,85%
Remboursement emprunt salle ERA :	33 333,32 €	6,91%
Aménagement du parc :	27 415,80 €	5,69%
Locaux commerciaux :	18 628,27 €	3,86%
Équipement numérique école :	11 312,00 €	2,35%
Réhabilitation mairie :	7 027,20 €	1,46%
Écritures d'ordre :	6 056,40 €	1,26%
Signalisation :	4 444,97 €	0,92%
Salle Albert GINET :	3 623,00 €	0,75%
Site internet :	1 537,20 €	0,32%
Éclairage public :	1 290,30 €	0,27%
Total :	482087,09 €	

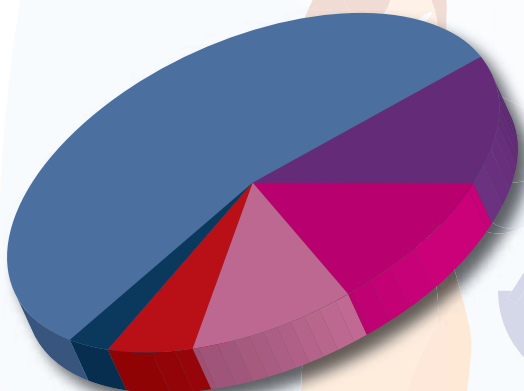
Recettes d'investissement 2021 : 590 761,67 €



Excédent de fonctionnement capitalisé :	418 725,05 €	70,88%
FCTVA :	55 896,26 €	9,46%
Ecritures d'ordre :	33 601,49 €	5,69%
Taxes d'aménagement :	29 644,79 €	5,02%
Sub. Voirie :	27 777,08 €	4,70%
Sub. Bâtiment cantine :	19 671,00 €	3,33%
Sub. Équipement numérique école :	3 034,00 €	0,51%
Amendes de police :	2 412,00 €	0,41%
Total :	590761,67 €	

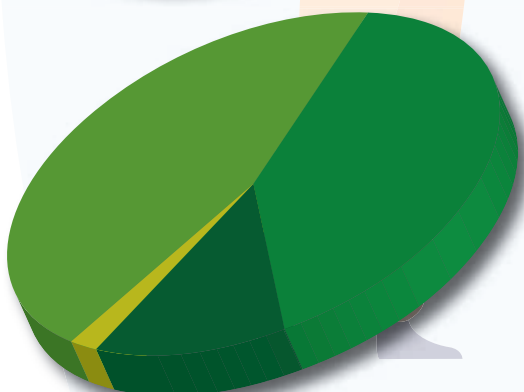
Budget assainissement réalisé en 2021

Dépenses 2021 : 126 072,85 €



Amortissements :	69 023,01 €	54,75%
Vestiaires du foot :	16 413,60 €	13,02%
Charges de personnel :	14 811,68 €	11,75%
Étude diagnostic :	13 116,00 €	10,40%
Charges à caractère général :	8 289,85 €	6,58%
Raccordements eaux usées :	4 418,71 €	3,50%
Total :	126072,85 €	

Recettes 2021 : 67 966,04 €



Amortissements :	53 373,01 €	43,99%
Vente de produits :	49 359,18 €	40,68%
Amortissements :	15 650,00 €	12,90%
FCTVA :	2 956,86 €	2,44%
Total :	121339,05 €	

Budget prévisionnel 2022

A l'unanimité, vos élus ont décidé, pour la 9^{ème} année consécutive, de maintenir les taux de fiscalité : taxe sur les Propriétés Foncières Bâties (38,41 %) et Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties (30,13 %). Cette stabilité n'empêchera pas une hausse des impôts, en raison de la revalorisation des bases d'imposition par les services fiscaux de l'état à hauteur de 3,4 % (contre 0,2 % l'an dernier).

La maîtrise de la gestion depuis de nombreuses années, permet aujourd'hui, de porter deux projets ambitieux que sont la rénovation de la mairie et le développement de locaux commerciaux.

Les excédents reportés des budgets antérieurs permettent de ne pas recourir à l'emprunt en 2022 mais il sera à envisager en 2023.

Le budget prévisionnel est un document qui laisse apparaître toutes les opérations de dépenses et de recettes pour l'année à venir. Le budget s'articule autour de deux sections : une section de fonctionnement qui retrace les opérations courantes et une section d'investissement qui contribue à enrichir le patrimoine communal.

Pour 2022, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 242 180,34 €, et la section d'investissement à hauteur de 1 740 966,39 €.

Budget communal prévu en 2022

Dépenses de fonctionnement 2022 : 1 242 180,34 €



Charges de personnel :	398 810 €	32,11%
Prélèvements investissements :	339 330,60 €	27,32%
Charges à caractère général :	264 970,00 €	21,33%
Autres charges de gestion courante :	195 858,45 €	15,77%
Dotations aux amortissements :	26 278,79 €	2,12%
Charges exceptionnelles :	12 320,00 €	0,99%
Charges financières :	4 312,50 €	0,35%
Atténuation de produits :	300,00 €	0,02%
Total :	1 242 180,34 €	

Recettes de fonctionnement 2022 : 1 242 180,34 €



Impôts et taxes :	757 860,00 €	61,01%
Excédent de fonctionnement reporté :	204 881,34 €	16,49%
Dotations et participations :	153 439,00 €	12,35%
Produits des services :	85 600,00 €	6,89%
Autres produits de gestion courante :	37 600,00 €	3,03%
Produits exceptionnels :	2 800,00 €	0,23%
Total :	1 242 180,34 €	

Budget communal prévu en 2022

Dépenses d'investissement 2022 : 1 740 966,39 €



Rénovation mairie :	823 772,00 €	47,32%
Locaux commerciaux :	574 933,07 €	33,02%
Bâtiments communaux :	110 606,00 €	6,35%
Voirie :	84 482,00 €	4,85%
Fonds de concours SIEL :	35 798,00 €	2,06%
Remboursement emprunt salle ERA :	33 971,32 €	1,95%
Aquisition de matériels :	28 290,00 €	1,62%
Salle Albert GINET :	19 600,00 €	1,13%
Columbarium :	18 380,00 €	1,06%
Signalisation :	9 234,00 €	0,53%
Court de tennis :	1 900,00 €	0,11%
Total :	1 740 966,39 €	

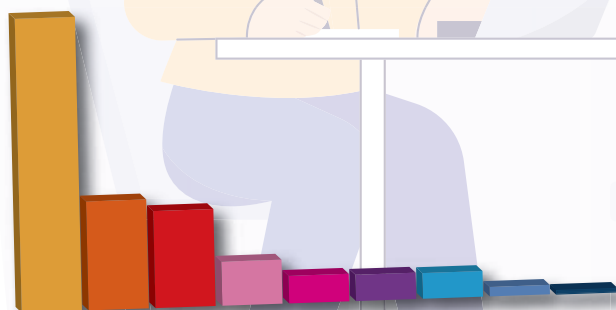
Recettes d'investissement 2022 : 1 740 966,39 €



Excédent fonctionnement capitalisé :	834 950,25 €	47,96%
Virement du fonctionnement :	339 330,60 €	19,49%
Excédent antérieur :	328 604,53 €	18,87%
Sub. Voirie :	57 360,00 €	3,29%
Sub. Accessibilité vestiaires foot :	51 379,00 €	2,95%
Sub. Bâtiments communaux :	27 377,00 €	1,57%
Dotations aux amortissements :	26 278,79 €	1,51%
Remb. Fds de concours SIEL :	23 322,00 €	1,34%
Taxes d'aménagement :	20 000,00 €	1,15%
FCTVA :	15 749,00 €	0,90%
Sub. Aménagement parc :	12 036,00 €	0,69%
Sub. École numérique :	4 579,22 €	0,26%
Total :	1 740 966,39 €	

Budget assainissement prévu en 2022

Dépenses 2022 : 361 436,78 €



Mise en séparatif Rue du 19 mars :	166 987,33 €	46,20%
Étude diagnostic :	61 884,00 €	17,12%
Dotations aux amortissements :	55 098,39 €	15,24%
Raccordements eaux usées :	25 000,00 €	6,92%
Dotations aux amortissements :	15 650,00 €	4,33%
Charges de personnel :	14 900,00 €	4,12%
Déficit reporté :	14 557,06 €	4,03%
Charges à caractère général :	5 360,00 €	1,48%
Station d'épuration :	2 000,00 €	0,55%
Total :	361 436,78 €	

Recettes 2022 : 361 436,78 €



Excédent antérieur reporté :	183 250,94 €	50,70%
Dotations aux amortissements :	70 739,39 €	19,57%
Vente de produits :	40 000,00 €	11,07%
Subvention d'exploitation :	34 265,45 €	9,48%
Réserves :	30 872,00 €	8,54%
FCTVA :	2 309,00 €	0,64%
Total :	361 436,78 €	